

JOURNAL

Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits

Coordonnées du Relais

Rue Dusoir
14370 ARGENCES
Tél : 02.31.23.72.70
Port : 06.31.21.43.05
rpe.moulindespetsits@fede14.admr.org



Accueil sur rendez-vous

Mardi : 13h30 - 16h30

Mercredi : 9h00 - 12h30 et
13h30 - 16h30

Jedi : 13h30 - 16h30

D'autres temps d'accueil sont possibles en fonction des disponibilités de l'animatrice.

Matinées d'éveil sur inscription

Mardi, Jeudi et Vendredi

Au Relais Petite Enfance
à Argences de 9h30 à 11h30

Édito

Bonjour à tous,

Voici le journal des manifestations du Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits. Vous y trouverez les dates des matinées d'éveil, des sorties et des réunions, du mois de septembre au mois de décembre 2023, ainsi qu'un article sur la sécurité routière.



Bonne lecture !

Christelle Delbos

À vos agendas !

Mardi 19 septembre et mardi 14 novembre / 20h-22h

« **RENCONTRES-ÉCHANGES** : Trouver des clés pour son bien-être au travail » animées par Nadège Lerond-Campeggi, psychologue et formatrice.

Au Relais Le Moulin des Petits - Rue Dusoir à Argences

À destination des assistants maternels.

Sur inscription.

Jeudi 23 Novembre / 20h

FÊTE DES ASSISTANTS MATERNELS

(Plus d'informations et de précisions à venir prochainement.)

Lieu à confirmer

À destination des assistants maternels, des parents et des gardes d'enfants à domicile.

Sur inscription

Jeudi 21 Décembre / à partir de 19h

REPAS PARTAGÉ ET SOIRÉE BRICO'

Venez fabriquer votre marotte avec Valérie Guérillon et partageons par la même occasion un repas pour cette fin d'année.

Au Relais Petite Enfance La Petite Libellule - Chemin de Bénéauville à Vimont

À destination des assistants maternels.

Sur inscription

Mardi 12 Décembre / séance à 9h30 ou 10h30

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE : PAREIDOLIES

Mise en scène, comédien et musicien : Benjamin André

Salle des fêtes de Moul

À destination des assistants maternels, des parents, des enfants et des gardes d'enfants à domicile .

Sur inscription.



À vos agendas !

MÉDIATION PAR L'ANIMAL, avec l'Association « Au fil des pattes » : Découverte des petits animaux avec Jessica

Mardi 10 octobre, jeudi 9 novembre et vendredi 8 décembre.

Vous pouvez vous inscrire sur une seule séance et demander à être en liste d'attente sur d'autres. En cas de désistement ou s'il reste des créneaux disponibles, je vous préviendrais par SMS (10 enfants max. par séance). **Lors de vos inscriptions, n'oubliez pas de préciser le créneau horaire souhaité : 9h30 ou 10h30 - Au Relais**



DÉCOUVERTE DES MARIONNETTES EN CHANSONS

Animée par Valérie Guérillon

Mardi 26 septembre, jeudi 28 septembre et vendredi 29 septembre.

Vous pouvez vous inscrire sur une seule séance.

Lors de vos inscriptions, n'oubliez pas de préciser le créneau horaire souhaité : 9h30 ou 10h30 - Au Relais



EXPÉRIMENTATION SENSORIELLE : Découverte de La pratique Snoezelen

« À travers l'expérimentation sensorielle, le vécu émotionnel et la communication corporelle, Snoezelen est un moment de rencontre et de bien-être partagé dans un espace sécurisant à distance de l'agitation environnementale » (Extrait de « Tout savoir sur la pratique Snoezelen auprès des jeunes enfants » - hop'toys)

Mardi 28 novembre, jeudi 29 novembre et vendredi 1er décembre.

Vous pouvez vous inscrire sur une seule séance.

Lors de vos inscriptions, n'oubliez pas de préciser le créneau horaire souhaité : 9h30 ou 10h30 (séance d'environ 45 mins) - Au Relais



BABY-GYM, en partenariat avec « Gym Expression » :

Parcours de motricité adapté aux enfants, avec Anaïs.

La séance débute à 10h et se termine à 10h45.

Mardi 14 novembre et mardi 19 décembre

RDV au Gymnase/Dojo de Bellengreville - Sur inscription

À vos agendas !

SEPTEMBRE

12	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
14	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
15	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
19	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
19	Mardi	Argences	20h-22h : Réunion avec Nadège Lerond-Campeggi
21	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
22	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
26	Mardi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Marionnettes
28	Jeudi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Marionnettes
29	Vendredi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Marionnettes

OCTOBRE

3	Mardi	Argences	10h : Allons à la bibliothèque ! (en attente de confirmation)
5	Jeudi		Pas de matinée d'éveil
6	Vendredi	Ifs	9h45 : Forêt d'Ifs / Chasse aux trésors Rdv au bout de la rue de Champagne
10	Mardi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Découverte des petits animaux
12	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
13	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
17	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
19	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
20	Vendredi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Eveil musical avec Bleu de lune



Lors des vacances scolaires, une sortie à la cueillette de Cagny est prévue le mardi 24 octobre à 9h30.

Inscrivez-vous !!

À vos agendas !

NOVEMBRE

7	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
9	Jeudi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Découverte des petits animaux
10	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
14	Mardi	Bellengreville	10h à 10h45 : Baby gym au dojo
14	Mardi	Argences	20h-22h : Réunion avec Nadège Lerond-Campeggi
16	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
17	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
21	Mardi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Eveil musical avec Bleu de lune
23	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
23	Jeudi	Lieu à confirmer	20h : Fête des assistants maternels
24	Vendredi	Argences	10h : Allons à la bibliothèque ! (en attente de confirmation)
28	Mardi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Expérimentation sensorielle
30	Jeudi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Expérimentation sensorielle

DECEMBRE

1	Vendredi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Expérimentation sensorielle
5	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
7	Jeudi		Pas de matinée d'éveil
8	Vendredi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Découverte des petits animaux
12	Mardi	Moult/Salle des fêtes	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Spectacle de fin d'année : Pareidolies
14	Jeudi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Eveil musical avec Bleu de lune
15	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
19	Mardi	Bellengreville	10h à 10h45 : Baby gym au dojo
21	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
21	Jeudi	Vimont	À partir de 19h : Repas partagé et soirée brico'
22	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil

Dossier pédagogique

Transporter un enfant en voiture

Un enfant de moins de dix ans doit obligatoirement voyager dans un siège adapté à son âge, son poids et sa morphologie. Le port de la ceinture de sécurité homologuée pour toutes les personnes présentes dans le véhicule, qu'elles soient conductrices ou passagères, à l'avant comme à l'arrière, est également obligatoire pour les enfants.

La réglementation : un système de retenue est obligatoire de 0 à 10 ans

-Chaque siège ne peut être occupé que par une seule personne.

-Si vous transportez un enfant, vous devez vous assurer que tout enfant de moins de dix ans est installé grâce à un dispositif de retenue adapté à sa morphologie.

-Il est interdit de transporter un enfant de moins de dix ans aux places avant de tous les véhicules, sauf s'il est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage, si le véhicule ne comporte pas de siège arrière ou de ceinture de sécurité à l'arrière ou si les sièges arrière du véhicule sont momentanément inutilisables ou occupés par des enfants de moins de 10 ans correctement attachés.

Dans ce cas, pensez à **désactiver l'airbag du passager avant**.

Toutefois, il est conseillé de ne pas faire monter un enfant à l'avant tout de suite après ses dix ans. En cas d'accident ou de choc, celui-ci sera plus en sécurité sur un siège arrière.

Cliquez sur le QR code pour regarder la vidéo sur les sièges selon le poids et l'âge du jeune enfant.

Source : securite routi ere.gouv



Transporter des enfants à vélo

Il est tout à fait possible de transporter un enfant sur un vélo en toute sécurité. Pour cela, il existe d'ailleurs différents moyens, du siège-enfant à la remorque-vélo.

Siège enfant à vélo : ce que dit le code de la route

Dès que votre enfant sait se tenir en position assise, il est envisageable de le transporter sur votre vélo.

Un enfant de moins de cinq ans doit obligatoirement être installé dans un **siège adapté et homologué**, muni d'une **ceinture** de sécurité et de **repose-pieds**.

Au-delà de cet âge, il est recommandé de continuer à utiliser un siège-enfant, tout en adaptant le dispositif en fonction de l'âge et de la taille de l'enfant.

Si les siège-auto sont obligatoires jusqu'à cinq ans, il est fortement recommandé de continuer à les utiliser après cet âge.

Il existe différents types de sièges-auto homologués .

Votre enfant peut-être transporté à l'avant, ou à l'arrière de votre vélo. Les secousses seront amorties si vous fixez votre siège enfant sur le tube de selle. Si vous transportez votre enfant à l'avant de votre vélo, il est préférable que celui-ci soit âgé d'au moins 9 mois et pèse moins de 15 kg. Ce moyen de transport est tout aussi facile et stable qu'à l'arrière de vélo.

Préférez un siège-auto qui soutient la tête de l'enfant et enveloppe correctement son corps. En fonction des sièges, le poids maximal de l'enfant oscille entre 25 et 35 kg.

Préférez un siège-auto avec des repose-pieds réglables. Les pieds de l'enfant ne doivent jamais toucher la roue arrière.



Port du casque obligatoire pour les enfants

Tous les enfants de moins de 12 ans ont l'obligation de porter un casque sur un vélo, ou une draisienne.

Au-delà, le port du casque est fortement recommandé.

Source : securite routi ere.gouv

Dossier pédagogique

Les sorties et transports du bébé : Quelques préconisations du guide de sécurité des assistants maternels du Conseil Départemental du Calvados

En voiture :

L'accord des parents (autorisation écrite) est un pré-requis indispensable. L'obligation d'avoir une attestation d'assurance spécifique du véhicule pour couvrir les enfants accueillis lors de transports, y compris lorsque l'assistant maternel n'est pas le conducteur.

Votre conjoint peut toutefois être le conducteur à condition que vous soyez présent dans le véhicule.

Il est conseillé d'enlever blousons et combinaisons qui peuvent réduire l'efficacité des sécurités du siège auto.

Position du siège enfant : dos à la route jusqu'à 15 mois et jusqu'à ce que leur taille atteigne 80 cm.

I-Size : nouveau règlement basé sur la taille de l'enfant et non plus sur son poids. Cette nouvelle norme européenne impose de faire voyager les enfants plus longtemps dos à la route, et de généraliser l'utilisation du système ISOFIX (entrée en vigueur depuis 2013).

Vous devez utiliser des rehausseurs avec dossier pour des enfants mesurant moins de 1.25 mètres.

Les rehausseurs sont obligatoires jusqu'à 10 ans ou enfant mesurant moins de 1.35 mètres. Un enfant ne doit jamais être laissé seul dans une voiture.

Le co-voiturage est interdit.



Trajets à pieds :

Les sorties à pied doivent faire l'objet d'une autorisation écrite des parents .

Chaque enfant doit avoir une place en poussette (jusqu'à 30 mois environ). Les enfants à pied doivent être soit tenus par la main d'un adulte, soit tenir la poussette, soit être sur un marchepied homologué. Vous ne devez pas avoir plus de deux enfants en dehors de la poussette, marche - pied compris. L'assistant maternel doit pouvoir réagir et intervenir immédiatement en cas d'imprévu (notamment sur la voie publique).

Trajets en poussette :

Les sorties à pied doivent faire l'objet d'une autorisation écrite des parents. Les poussettes doivent répondre aux normes en vigueur à savoir disposer d'un système d'attache 5 points.



Il est interdit de transporter des enfants sur une trottinette adulte.

Le Conseil Départemental du Calvados autorise depuis le 23 juin l'autorisation du triporteur/vélo cargo à partir de 9 mois. Sous réserve d'une autorisation écrite des parents, d'un dispositif de sécurité adapté aux enfants (casque et harnais). L'assistant maternel doit également souscrire à une assurance.

Pour aller plus loin

Comptines



Les experts de la prudence : 15 comptines de prévention sur les dangers de la maison

Auteur : Kristell de Mouette

Paru le : 09/02/2006

Éditeur(s) : Almakane

Résumé

Sur le thème de la prévention des accidents domestiques, 15 comptines illustrent les dangers de la maison et les moyens de faire attention. ©Electre 2023

Lecture

Des petites histoires courtes et faciles à lire pour les jeunes enfants.

En accompagnant Gaspard et Lolita dans leurs aventures, ils découvriront comment traverser la route sans danger, comment circuler à vélo, l'utilité des feux tricolores et des sens interdits, l'importance d'être courtois, et bien d'autres choses encore ! Des conseils pertinents, de la morale, et... de belles aventures !

Alors, bonne lecture, et... bonne route !

